

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180517-DELIB180526-DE
Date de télétransmission : 23/05/2018
Date de réception préfecture : 23/05/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 26

OBJET : SPL SEMERAP – représentant de la Commune : autorisation d'exercer des fonctions de direction et de percevoir des jetons de présence

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 23 mai 2014 la Commune de Riom a désigné M. Serge BIONNIER pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMERAP.

Au sein du Conseil d'Administration de la SEMERAP, le représentant ci-dessus peut être amené à exercer des fonctions ou exercer des mandats spéciaux.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la SEMERAP, avec l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, envisagerait de mettre en place des jetons de présence en contrepartie des fonctions exercées, il convient que le Conseil Municipal autorise le représentant ci-dessus à percevoir des jetons de présence dont le montant maximal doit être fixé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le représentant ci-dessus à accepter toutes les fonctions de direction qui pourraient lui être confiées et notamment celle de **Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Secrétaire du C.A., etc...** ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le **Président du Conseil d'Administration,**
- autoriser le représentant à percevoir, le cas échéant, de la société **SEMERAP** des jetons de présence pour un montant annuel maximum de dix mille euros (10 000 €) pour les fonctions qui pourraient lui être proposées au sein du Conseil d'Administration.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL